

# DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

## COMMUNE DE TORDÈRES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2022

**Date de la convocation** : 25 Janvier 2022

**Date d'affichage** : 25 Janvier 2022

**Afférents au Conseil Municipal** : 11

**En exercice** : 11

**Ont pris part à la délibération** : 10

L'an deux mille vingt deux et le premier février à quatorze heures trente cinq minutes, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme LESNÉ Maya, le Maire.

**Étaient présents** : Mmes LESNÉ Maya, MAURICE Dominique, BLANCHET Élodie, LABOURDETTE Sandrine, SOULÉ Sandrine et Mrs FANTIN Gilbert, CHAROTTE Jackie, GUIDICELLI Vincent, VIDAL Francis.

**Absent** : MOLINA Jean-Marie

**Procuration** : Christine MOTTA a donné procuration à Maya LESNÉ

**Secrétaire de Séance** : Gilbert FANTIN

---

### ORDRE DU JOUR :

#### FINANCES :

DL 22/01 : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

---

### DL 22/01 : MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022.

Considérant l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire **RAPPELLE** que le budget sera voté au plus tard le 15 avril 2022. Elle explique que les dépenses devant être affectées en section d'investissement devront être engagées en début d'exercice.

Elle **EXPLIQUE** que pour mandater ces factures avant le vote du budget, le Conseil Municipal doit l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit :

Chapitre		Réalisé en 2021	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	864.00	216.00
21	Immobilisations corporelles	9 455.08	2 363.77
23	Immobilisation en cours	9 052.20	2 263.05
<b>TOTAL</b>		<b>18 507.28 €</b>	<b>4 626.82 €</b>

Après avoir entendu les explications et après avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2022 pour un **montant maximum de 4 626.82 €**.

---

### □ Questions diverses :

**1) Contrôle des ouvrages de génie civil :** Suite aux résultats d'une mission sénatoriale dédiée à la sécurité des ponts, les services de l'Etat ont contacté les communes propriétaires d'ouvrages d'art afin de leur proposer de prendre en charge un diagnostic structurel de ces constructions. La municipalité de Tordères, qui aspirait depuis plusieurs années à obtenir ce type d'expertise, a aussitôt candidaté puis été retenue dans le cadre de ce dispositif pilote. Courant décembre, l'entreprise SOCOTEC, en charge du diagnostic, est donc venue contrôler les trois ponts communaux (deux sur le chemin du Lladac et le troisième sur le chemin du Mas Cap Blanc). Les résultats devraient être communiqués prochainement.

**2) Panne d'internet de près d'un mois en mairie :** La mairie et l'école ont été privées de connexion internet pendant près d'un mois avec très peu de réactivité de la part des services d'Orange malgré le « Contrat Pro » auquel souscrit notre collectivité. Le secrétariat de mairie a pu continuer à travailler, avec beaucoup de difficulté, en passant par une « airbox 4G » et, occasionnellement, par le télétravail à domicile. A force de relance, la municipalité a fini par obtenir gain de cause mais se trouve bien en peine de constater à quel point les communes rurales sont abandonnées et négligées par une entreprise qui privilégie trop souvent le profit à la qualité du service.

Pour information, il y a quelques semaines, trois ménages de la Rue des Ecureuils ont eux aussi été privés de connexion internet pendant trois semaines.

**3) Poteaux téléphoniques à terre :** Le 25 novembre, deux poteaux téléphoniques sont tombés sur le chemin du Lieutenant Gourbault, empêchant le passage des véhicules. Les services d'Orange ayant refusé de se déplacer au prétexte que les câbles n'étaient pas coupés, le maire a appelé la gendarmerie pour mettre en place une circulation alternée. Finalement, ce sont les gendarmes et le maire qui ont porté les poteaux pour les déposer au bord du chemin. A noter que le même jour, les services d'Orange assuraient que la réparation avait été effectuée, et que plus de deux mois plus tard, les poteaux sont toujours à terre malgré les relances de la commune.

**4) Poteau électrique menaçant de tomber :** En ce jour de forte tramontane, un poteau électrique s'est retrouvé prêt à tomber sur le Cami dels Siures, près du cimetière. En raison du danger imminent, les services d'Enedis sont venus sécuriser la zone au plus vite.

**5) Prélèvement de terre intempestif sur la traverse de Thuir :** Dans le courant du mois de décembre, des habitants ont signalé au maire que trois individus étaient en train de creuser et prélever de la terre en différents points de la traverse de Thuir. Ces personnes qui venaient de remplir de terre plusieurs sacs à gravats (des « big bags » posés sur une remorque) et qui s'apprêtaient à quitter les lieux ont été interpellées par le maire. Elles n'ont pas nié venir fréquemment récupérer de la terre du chemin pour leurs travaux de maçonnerie (enduits) et qu'elles n'avaient jusque là pas conscience que cela engendrait des ornières nécessitant le passage de la niveleuse. Elles se sont excusées et ont assuré qu'elles ne reviendraient plus. Si cela venait à se reproduire, les services de gendarmerie seraient aussitôt prévenus.

**6) Destruction d'un nid de frelons :** Fin novembre, plusieurs riverains ont signalé la présence d'un nid de frelons asiatiques actif en bordure de la route départementale 23,

dans une zone agglomérée. Les services des routes du département ont aussitôt fait intervenir un spécialiste de la destruction de ces insectes.

**7) Obligations Légales de Débroussaillage :** Un contrôle « pédagogique » des Obligations Légales de Débroussaillage, à 50 mètres de tout bâtiment, a été effectué par les agents de l'Office National des Forêts (accompagné pour l'occasion par des élus municipaux), le 25 novembre, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2021.

Les abords de 84 bâtiments ont ainsi été contrôlés. La majorité des propriétaires ou représentants (locataires, personnes en charge de l'entretien, etc.) était présente et a donc pu évaluer les travaux qui devaient être mis en œuvre pour obtenir une conformité.

Les agents de l'ONF effectueront un nouveau contrôle à la fin du printemps pour constater l'avancée des travaux et, dans le cas où rien n'aurait été fait, ils verbaliseront les récalcitrants.

Comme tout un chacun, la commune doit satisfaire à ses obligations de débroussaillage en divers secteurs (arrière de l'école et de la Praça Major, cœur du village, alentours du cimetière et de l'abribus, etc.). L'employé municipal a d'ores et déjà commencé à accomplir cette tâche mais, compte tenu des attentes de l'ONF, il a été décidé que, sur le secteur se situant en contrebas du parking de l'école, il serait épaulé par des bûcherons élagueurs dont la venue est prévue dans le courant du mois de février.

Pour ce qui concerne les abords du cimetière et l'abribus, plusieurs devis ont été demandés et le conseil municipal propose de retenir la proposition la moins onéreuse, celle de l'entreprise « Oms à tout faire » (qui travaille aussi avec de nombreux habitants de Tordères).

Par ailleurs, l'ONF juge également plus prudent, pour la protection du village, de mettre en place une zone coupe-feu (débroussaillage et élagage) sur la parcelle A 259, située au bout de la rue des oliviers et constituant un peu moins d'un hectare dans un secteur très pentu qui implique des moyens particuliers (treuils, etc.). Plusieurs devis ont été demandés et le mieux offrant sera retenu.

**8) Stagiaire de l'ESAT :** Dans le courant de l'automne, l'employé municipal a bénéficié de l'appui d'un stagiaire, un jeune artiste salarié de l'ESAT venu se former au sein de notre collectivité en matière d'entretien des espaces verts et autres. Son stage, d'une semaine, a été très bénéfique, tant pour lui que pour l'employé municipal et chacun d'entre eux espère pouvoir renouveler cette fructueuse collaboration. Dans ce cadre, il est envisagé une mise à disposition du salarié par convention avec l'ESAT à certaines périodes de l'année lors des pics d'activité (débroussaillage de printemps et d'automne, par exemple).

**9) Plan d'alignement :** Dans sa majeure partie, le Carrer Sant Nazari est une voie communale, classée depuis 1993. Cependant sur tout un pan, faisant la jonction avec la RD23, elle traverse le domaine privé de la commune et la parcelle d'un particulier. Sur le classement de 1993, la voie publique passe officiellement sur le domaine privé de la commune sans toutefois que les services du cadastre n'aient pris en compte l'information. Il y a donc une grosse différence entre la localisation de la voie sur le papier et son emplacement effectif sur le terrain.

Ces mêmes approximations se retrouvent sur plusieurs portions du chemin du Mas Cap Blanc, ainsi que dans la rue des écureuils et aux abords de l'église.

Pour éclaircir la situation, le conseil municipal souhaite mettre en place une procédure de plan d'alignement. Ce type de plan, auquel est joint un plan parcellaire, sert à déterminer, après enquête publique ouverte par la collectivité propriétaire de la voie, la limite entre voie publique et propriétés riveraines.

**10) Bilan des travaux d'investissement 2021 :** Comme prévu, la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'entrée de village a été engagée et devrait s'achever, avec beaucoup de retard, au printemps. Les menuiseries de la salle polyvalente ont également été changées avec succès, grâce au soutien financier de l'Etat à travers une DETR. Enfin, de menus travaux de maçonnerie ont été effectués (rejointoiement du mur de la mairie donnant sur l'école et de

la murette située devant la mairie - où les trous abritaient des nids de guêpes, réparation des toilettes dont la porte avait été arrachée, etc.).

### **11) Discussion sur les investissements à engager en 2022 :**

Pour 2022, lorsque la municipalité sera parvenue au terme de la procédure administrative en cours, des travaux de mise en sécurité de la ruine dite « Dubois » vont pouvoir commencer. Par ailleurs, le conseil municipal propose également de lancer les études pour mettre en œuvre la dernière tranche des travaux de restauration de l'église.

Comme de nombreux habitants se réjouissent d'entendre sonner la cloche de l'église les jours de messe, il est aussi proposé de lancer une consultation citoyenne pour savoir si un système de sonnerie automatique pourrait être mis en place afin de faire sonner la cloche au quotidien à des heures précises (midi et sept heures du soir, par exemple).

Sans passer par le budget général de la municipalité mais en utilisant les fonds de la commune au SMF des Aspres, il est également prévu de demander un devis pour que soit rénovée la partie goudronnée du chemin du Lladac qui s'est considérablement dégradée au cours des cinq dernières années et au sujet de laquelle des automobilistes interpellent régulièrement les élus.

**12) Ecoles du RPI Llauro, Tordères, Montauriol, Caixas :** Depuis la rentrée de janvier, on a relevé plusieurs cas de Covid 19 dans nos écoles (tant des élèves que des enseignants ou des personnels de service). Le protocole ayant changé quatre fois en deux semaines, quasiment chaque situation a connu un traitement différent, ce qui n'a pas été des plus simples à mettre en œuvre. L'Agence Régionale de Santé n'a pas jugé bon de fermer les écoles dont l'activité a été considérablement ralentie. Les masques FFP2, dont la distribution a pourtant été annoncée par le Ministère, n'ayant pas été transmis aux enseignants, c'est la municipalité qui s'est chargée d'en fournir au maître de l'école de Tordères.

Pour rappel, lors de la rentrée scolaire de septembre, au regard d'une baisse d'effectif, le RPI Llauro, Tordères, Montauriol, Caixas, s'était vu menacé d'une fermeture de classe. Au cours du premier trimestre, de nouvelles inscriptions ont été enregistrées et l'effectif est aujourd'hui de 46 élèves. Pour autant, la menace de fermeture peut très rapidement être remise à l'ordre du jour par les services académiques.

Aux côtés des délégués de parents d'élèves, les élus ont lancé une réflexion pour essayer de convaincre les nouveaux habitants d'inscrire leurs enfants dans les écoles du RPI. Il ressort des discussions avec certains parents que, faute d'assistantes maternelles et autres gardes dans notre secteur (Montauriol, Tordères et Llauro), la tentation est forte d'inscrire les enfants dans d'autres communes, proposant de meilleurs services de garde, à moins, bien sûr, qu'Aspresivos leur propose des solutions, comme en premier lieu l'élargissement de l'amplitude horaire de la garderie.

Une réflexion générale est donc lancée par le syndicat Aspresivos sur la possibilité d'élargir les horaires de garderie, mais également de mobiliser ou concourir à former une assistante maternelle dans notre secteur. Enfin, une négociation est en cours avec les services de la Région pour que les enfants accueillis chez une assistante maternelle à Fourques puissent prendre le transport scolaire qui va de Caixas à Llauro.

**13) Bilan 2021 de la bibliothèque de Tordères :** Depuis 20 ans, la petite bibliothèque de Tordères accueille de nombreux lecteurs de tous les âges. En 2021, 52 lecteurs l'ont fréquentée, soit 30% de la population de la commune. La Bibli a permis 806 emprunts (soit une moyenne d'un peu plus de 15 emprunts par lecteur et par an) dont 591 emprunts destinés aux enfants ou adolescents et 215 aux adultes. 205 emprunts (25%) sont des ouvrages ou des CD prêtés par la Médiathèque Départementale des Pyrénées-Orientales.

Pour rappel, la Bibli possède un fond propre de plus de 5 000 ouvrages, CD et DVD et la Médiathèque Départementale des Pyrénées-Orientales, gérée par le Conseil Départemental, dont le bibliobus passe deux fois par an, lui prête entre 300 et 400 livres et CD par passage.

La Bibli abrite dans ses murs une grainothèque, lieu d'échanges de semences où les jardiniers déposent et récupèrent des graines de fleurs et de légumes. Enfin, dans le hall

d'entrée de la mairie, il existe également une étagère destinée aux dons de livres qui rencontre beaucoup de succès, notamment auprès des plus jeunes.

Compte tenu des consignes sanitaires en vigueur, un système de réservations a été mis en place, avec récupération des commandes soit à la Bibli, le mercredi de 16 à 18h, soit au secrétariat de mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

**14) Bilan des interventions des sapeurs-pompiers en 2021 à Tordères :** En 2021, les sapeurs-pompiers du SDIS des Pyrénées-Orientales sont intervenus 6 fois à Tordères : 4 fois dans le cadre du secours à personne, 1 fois pour un accident de la circulation, et 1 fois pour un début d'incendie (cendres mal éteintes). Le conseil municipal de Tordères les en remercie vivement et salue leur dévouement et leur courage.

**15) Parrainage de candidat à l'élection présidentielle :** Dans le cadre du dispositif de parrainage qui existe depuis l'élection du président de la République au suffrage universel direct et qui détermine de façon décisive la capacité d'un candidat à se présenter à l'élection présidentielle, Mme le maire a été sollicitée par une vingtaine de candidats. Ne souhaitant pas prendre seule la décision de parrainer un candidat, elle demande à l'assemblée de se prononcer. Elle rappelle qu'apporter une signature de parrainage ne signifie pas que les élus apportent leur soutien aux idées du candidat mais qu'ils considèrent son expression comme un droit démocratique, celui de se présenter devant l'ensemble des citoyens qui seront seuls juges. La réflexion est lancée et la décision définitive du choix des élus interviendra avant la fin du mois de février.

**16) Départ du médecin généraliste de Fourques :** Le médecin de Fourques ayant choisi d'aller exercer dans un autre département, la municipalité de Fourques est en quête d'un médecin qui restera durablement. Le conseil municipal de Tordères souhaite être solidaire de toutes les actions qui pourront aider à pérenniser un médecin à Fourques, y compris si cela impliquait un apport financier, car il s'agit là d'un sujet fondamental pour le bien-vivre et le maintien des habitants, notamment les plus vulnérables, dans nos communes rurales.

**17) Projet d'ombrières photovoltaïques à Terrats :** Mme le Maire a été alertée par des agriculteurs au sujet du développement d'un projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques de grande ampleur sur la commune de Terrats puisque environ 60 hectares seraient à terme concernés par ce projet porté par une entreprise spécialisée dans le photovoltaïque, dont le siège social se trouve à Paris. La société en question rachète des friches à des prix tels qu'ils mettent les autres éventuels repreneurs (notamment de vrais agriculteurs cherchant à s'installer), dans l'impossibilité de rivaliser avec elle. Il semble que de nombreux porteurs de projets du même type se rapprochent actuellement des propriétaires terriens des communes des Aspres et spéculent sur la terre agricole.

Les ombrières, hautes de plus de 4 mètres, équipées d'une technologie dite « de pointe », permettraient de contrer les effets du réchauffement climatique sur les plantes. Étendues sur plusieurs dizaines d'hectares, elles pourraient, si on n'y prenait garde, recouvrir des pans entiers du paysage des Aspres.

Le conseil municipal de Tordères est inquiet de voir se développer des projets photovoltaïques de si grande ampleur au détriment de projets portés par les viticulteurs et les jeunes agriculteurs locaux. Comme il l'a fait lorsque les promoteurs éoliens se sont manifestés, le conseil municipal va se rapprocher des autres conseils municipaux des Aspres pour aborder la question et y réfléchir ensemble sereinement.

Le syndicat du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Plaine du Roussillon a d'ores et déjà été alerté sur le sujet par trois élus des Aspres qui souhaitent que le problème soit abordé dans le prochain SCOT.

**L'ordre du jour étant épuisé et les questions terminées, la séance est levée à 16h40.**

Ont signé les membres présents :

LESNÉ

MAURICE

BLANCHET

LABOURDETTE

SOULÉ

CHAROTTE

FANTIN

GUIDICELLI

VIDAL